



**Accord unanime concernant les CQP CQPI
dans la branche du verre à la main**

Les négociations sur les CQP- CQPI « certificat de qualification professionnelle et certificat de qualification professionnelle interbranches » dans la branche du verre à la main, se sont terminées récemment après de nombreuses réunions où Force-Ouvrière a été comme à son habitude fer de lance dans les négociations pour aboutir à un accord qui, une fois n'est pas coutume, a été signé par l'ensemble des organisations syndicales.



Il aura tout de même fallu d'âpres discussions pour faire évoluer le projet initial tel qu'il nous a été présenté par la chambre patronale du verre à la main. En effet, celui-ci était vide de toute substance quant à la reconnaissance des CQP et CQPI au niveau conventionnel.

Non seulement nous avons réussi à obtenir que les CQP et CQPI soient reconnus dans les grilles de classifications par le positionnement de coefficients (ceci ne se substituant pas aux diplômes de l'éducation nationale), mais en plus, chaque salarié percevra une prime de 500 Euros bruts versée après l'obtention de son certificat.

De plus, même si le salarié qui obtient son CQP n'occupe pas l'emploi ou le poste afférant, il se voit malgré tout requalifié à un coefficient supérieur qui va au-delà du poste occupé avant sa formation

Force est de constater que ces nouveaux acquis viennent augmenter les droits des salariés de la branche, ceci étant la démonstration que la négociation au niveau conventionnel reste primordiale pour obtenir un socle commun de droits à chacun des salariés de cette branche, ce que la loi travail remet en cause.

Ainsi, et ce n'est qu'un début, 2 CQP viennent d'être créés :

-  Conducteur d'équipement niveau 4 coefficient 190.
-  Animateur d'équipe domaine industriel niveau 5 coefficient 245.

D'autres CQP verront le jour prochainement avec l'avis du jury paritaire nouvellement créé dans la branche pour valider ou pas ces certifications, ce qui permettra aux syndicats d'avoir un regard sur l'évolution de cet accord.